

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du Mardi 2 décembre 2003

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

Présents : R.Jezierski, F.Dalongeville, F Frizon, F.Mommelé,
S.Derriche,
P Bellonnet, F.Meunier, V.Joly, E.Herbain.

Absents excusés : M Sagie, L.Desmet.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 novembre 2003.

Monsieur le Maire, demande de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- **Prime de Noël Personnel communal.**
- **Aménagement des Cuves de Villeneuve.**

1. Haut débit

M. le maire et le conseil municipal sont heureux d'accueillir Victor K. Agbegnenou, le dirigeant de KA Technologies, une société installée à Paris et spécialisée dans les telecoms. C'est par l'intermédiaire de M. Dervillez que cette réunion officielle de présentation a pu avoir lieu. De quoi s'agit-il? Tester grandeur nature pendant trois à quatre mois la technologie de communication haut débit développée par la société KA Technologies (son système Polyvalent Wireless Communication System dispose d'un brevet mondial). Avec l'opérateur Monaco Telecom, en qualité de partenaire, l'équipe de KA Technologies installera différents appareils (antennes satellites, etc.) sur différents sites répartis dans la commune (mairie et quelques particuliers) afin de voir concrètement si ces choix sont pertinents.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal est favorable à l'unanimité pour réaliser ce test.

2. Prime de Noël du personnel Communal

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire et selon les termes de la délibération prise à ce sujet le 18 mars 1992 :

Décide de maintenir le régime indemnitaire au profit des agents titulaires de grades des cadres d'emploi des filières administratives et techniques dans la limite des taux annuels suivants appliqués à l'effectif réel en fonction dans la collectivité :

En conséquence, Mr Fromentin Bruno, Agent d'entretien titulaire percevra une indemnité à titre exceptionnel d'un montant de 976.44 euros.

Madame Sagie Christiane, Femme de Ménage titulaire percevra une indemnité à titre exceptionnel d'un montant de 420.44 euros.

Madame Pidemont Virginie, Secrétaire de Mairie titulaire percevra une indemnité à titre exceptionnel d'un montant de 1 025.37 euros.

Commune d'Auger-Saint-Vincent

Place Saint Vincent 60800 -Tél. / Fax 03 44 59 16 58
mairie.auger.60@wanadoo.fr

3. Délibération pour emplacement taxi sur la commune

Les taxi GODARD avait l'autorisation de stationner sur la Commune depuis de nombreuses années. L'autorisation de stationner pour la société Alpha Taxi ayant été remise en cause par les autorités compétente en la matière, une nouvelle demande a été faite. Le Conseil Municipal donne son accord sur le principe, les habitants de la Commune ayant besoin de disposer d'un service de taxi.

4- délibérations pour la modifications des statuts du SIVOS

Suite à la demande de l'inspecteur d'académie concernant les statuts du SIVOS, 2 articles ont été modifiés . Après délibérations : 7 votes pour et 2 abstentions. Le SIVOS se met actuellement en place ce qui permet de structurer notre RPI et de réfléchir à la création de la cantine. Mme JOLY a été élue Présidente du SIVOS.

5-Point sur le dossier St Mard

Le projet de St Mard est revenu en Mairie en octobre.Mr MEUNIER et Mr BELLONNET ont rencontrés Mr PETTITOTpour le projet de faire passer un tuyau chez lui, ce projet a été accepté par Mr PETTITOT avec une modification (pas de trappe de visite sur sa propriété)La DDE doit faire le nécessaire pour la signature chez le notaire. Pour le reste des terrains une DUP va être mise en place ce qui n'empêche pas de commencer les travaux

6- Demande de CU

Monsieur FRIZON fait par au Conseil de la demande de la SCI Sainte Marie de procéder à l'urbanisation en vue de leur vente de deux terrains dont elle est propriétaire, situés en bas la rue de la sainte marie, cadastrés n°section B n°166p. Il précise que dans sa demande cette société civile immobilière indique que les certificats d'urbanisme lui ont déjà été refusés par les autorités compétentes aux triples motifs de situation hors zone actuellement urbanisée de la commune, d'absence de défense incendie, et d'absence de réseau électrique basse tension. Après qu'il est notamment fait remarquer lors du débat qui s'ensuit qu'il n'appartient pas à la commune de satisfaire par utilisation de fonds public à des demandes à objectif privé. Les terrains en question ne se situant pas dans une zone justifiant un aménagement prioritaire, le Conseil à l'unanimité se prononce en défaveur de l'urbanisation des terrains concernés.

7- Aménagement Paysagé des Cuves.

Mr MEUNIER a demandé à Bruno d'enlever la terre sur l'ancienne cuve et de couler une dalle de béton le tout grillagé. Eric HERBAIN est chargé de l'aménagement de ces cuves.

8- Point sur la Sécurité Incendie rue des Cornouillers et rue du Noyer

Ce point est remis au prochain conseil.

9- Questions Diverses

Fabrice Dalongeville commence par indiquer que le dernier conseil municipal de novembre a été reporté de quelques jours parce que le quorum n'a pas été atteint. Le 1^{er} adjoint comprend que des élus peuvent avoir des empêchements, encore faut-il prévenir qui de droit de façon à prendre à temps toutes les dispositions nécessaires.

Commune d'Auger-Saint-Vincent

Place Saint Vincent 60800 -Tél. / Fax 03 44 59 16 58

mairie.auger.60@wanadoo.fr

Par ailleurs, Fabrice Dalongeville indique qu'il réalisera, dans les mêmes conditions que le précédent (écriture et impression), le prochain numéro de Vivre à Auger. Il sera diffusé d'ici à la présentation des vœux 2004 du conseil municipal.

Il annonce ensuite qu'il va rencontrer M. Loth, directeur adjoint des services du Conseil Général, afin de lui présenter le projet Haut Débit de la commune et de faire un point sur le projet du Département dans ce domaine de façon à voir si de futures synergies seront possibles.

Sabrina : rappelle que le CCAS va se réunir le 10 décembre. Elle souhaiterait connaître la date du repas des anciens. Monsieur le Maire rappelle que la date du dimanche des rameaux n'est pas une bonne date. Il faut y réfléchir rapidement.

Francis Meunier : Demande que l'éclairage du début de la rue du luat et d'une partie du chemin du noyer soit renforcé. Monsieur le Maire inscrira cette dépense au prochain budget.

Il demande par ailleurs que soit l'accès de " la cuve collegrave " soit protégé afin d'éviter des accidents avec les enfants. Eric Herbain réfléchi à une proposition qu'il présentera au conseil du moi de janvier.

Françoise Mommelé demande s'il n'est pas possible de remplacer le regard en béton qui se trouve dans le chemin menant au stade. Ce regard est trop haut et outre le fait que cela soit dangereux les engins agricole en vouant l'éviter roulent dans les champs. Une solution pour le remplacer par une plaque en fonte sera étudiée.

Le Maire : signale qu'il a été assigné au tribunal administratif d'Amiens par Monsieur Brasseur qui considère que l'arrêté d'interdiction de garer son semi-remorque est discriminatoire. Bien sur Monsieur le Maire se défendra et demande à la secrétaire de mairie de vérifier auprès de notre société d'assurance quelle est le montant de l'aide juridique.

On peut néanmoins noter, qu'après enquête, l'avis est unanime pour dire que le calme est revenu dans ce hameau depuis que ce camion n'y stationne plus.

Monsieur le maire demande aux membres du conseil qui faisaient partis Mr Meunier et Mme Joly) du comité d'expliquer la situation actuelle du comité des fêtes puisque, pour mémoire tous ces membres sauf sont président et la secrétaire ont démissionné.

Francis Meunier explique avec beaucoup de franchise que c'est notamment du à l'attitude autoritaire du maire. Par ailleurs il y a un essoufflement des membres.

Monsieur le maire est un peu surpris d'être mis en cause dans ce dossier. En effet il ne nie pas avoir du caractère mais ne vaut-il pas mieux avoir du caractère que pas de caractère du tout ?

Il rappelle qu'il a toujours soutenu le comité des fêtes en public et en privé. Presque toujours il a participé aux montages des diverses manifestations. Il a demandé au conseil municipal il y 3 ans de voter l'augmentation de la subvention de 4 000 frs à 6 000 frs (915 euros).

Il souligne que le 10 novembre, n'ayant aucune nouvelles du comité des fêtes, il a écrit à son président, Michel Sagie, pour connaître la programmation du spectacle de Noël qui s'est toujours tenu fin décembre à Auger. Il également demander à l'occasion de ce courrier si le comité voulait bien accrocher les décorations de Noël début décembre pour les retirer fin janvier comme cela avait été fait l'an dernier.

Cette lettre est restée sans réponse et c'est le 21 novembre que les membres du comité ont démissionnés. Il s'étonne qu'un spectacle de Noël n'est pas été acheté au moins depuis le mois de juin 2003. En effet il faut plusieurs mois pour retenir un spectacle surtout pour cette période.

Monsieur le maire s'étonne également d'avoir reçu copie d'un courrier à Monsieur le Sous-Préfet faisant référence à la dissolution du comité des Fêtes avec cession des actifs mobiliers (y compris les éclairages de Noël à un autre comité des fêtes) et l'actif financier (+ de 5 000 euros) à une association caritative hors du village bien sur.

Commune d'Auger-Saint-Vincent

Place Saint Vincent 60800 -Tél. / Fax 03 44 59 16 58

mairie.auger.60@wanadoo.fr

Même si c'est la loi la population, au travers des subventions de la mairie à participé au développement de l'actif du comité des fêtes. Il serait donc légitime de penser que ces patrimoine soit reversé aux associations de la commune ou au CCAS.

Il est incongru d'évoquer avec Monsieur le sous Préfet la dissolution du Comité des fêtes alors que l'assemblée générale du 5 décembre n'a pas encore eu lieu.

Monsieur le Maire espère bien que des citoyens de notre village se présenteront pour redonner de la vie au comité des fêtes.

Monsieur le Maire admet être parfois exigeant. Mais quand il l'a été cela a été au regard des subventions versées. Quand la qualité d'un spectacle pour enfant n'est pas au rendez vous il faut bien que quelqu'un le dise. Quand il exige dans les manifestations engageant la commune (brocante, 14 juillet, fête de la musique foulées d'Auger) de la bière à la pression plutôt que des cannettes parce que c'est ce que préfère les gens aujourd'hui , il trouve complètement puérite l'attitude qui consiste à lui tenir tête pour imposer les cannettes.

Il faut rajouter qu'en effet la dernière réunion bilan concernant les foulées d'Auger s'est ma passée puisque Messieurs Gaudiche et Sagie ont quitté la réunion. En effet Monsieur le Maire avait demandé un état clair des dépenses et des recettes. Aucun document n'était prêt. Il a été annoncé à Monsieur le Maire que cette manifestation n'avait pas fait de recettes. Quand Monsieur le Maire a appris que de surcroît il y a eu mélange des factures de bouches et de boisson avec le concours de boule qui eut lieu la semaine suivante alors s'est vrai il a été très ferme toujours au regard de l'argent public engagé dans cette opération. Il s'est avéré d'ailleurs qu'ensuite les foulées d'Auger avait été bénéficiaire de 610 euros.

Monsieur le Maire tient à préciser qu'il ne s'agit pas pour lui de malversation mais bien du problème posé par le bénévolat. Néanmoins la vie associative réclame certaines règles qu'il faut savoir respecter.

Monsieur le maire termine en remerciant et en saluant Francis Meunier qui a été le seul a oser s'expliquer.

Mme JOLY précise que sa démission en tant que secrétaire ainsi que celle de son mari en tant que vice-président n'est en aucun cas en relation avec le maire, mais qu'il est difficile de concilier plusieurs fonctions. De plus, de nouveaux membres permettront d'apporter des idées nouvelles et peut-être une mobilisation plus grande de la population.

Noël des enfants : le spectacle pour enfants aura lieu le vendredi 19 décembre 2003 à 18h.

Compte tenu des délais très courts pour réserver un spectacle , les bacs à sables ont bien voulu venir présenter leur spectacle à >Auger à cette date. Toutes les familles sont les bienvenues et peut-être que le père Noël sera encore une fois présent cette année.

Le conseil municipal accepte que le Maire accompagné de Fabrice Dalongeville participe pour 60 euros à l'assemblée générale des maires du canton qui sera suivi d'un dîner débat sur le thème " la mise aux normes des équipements incendie dans les communes.

Téléthon : comme tous les ans la commune fait un don de 75 euros pour le téléthon de fresnoy le luat qui est cette année organisé avec plusieurs communes et le RPI. Le maire souhaite que nous soyons associé à cette manifestations l'an prochain.

Lettre de la classe de CE2-CM1 :

Mr Le Maire fait lecture d'une lettre signée par les élèves de la classe de Mr Chavanon. Celle-ci formule la demande de voir leur classe repeinte le plus rapidement possible afin que leurs conditions de travail soient plus agréables. Mr Le Maire ainsi que tous les membres du conseil sont surpris de cette « méthode » de communication. Fabrice Dalongeville souligne que cette requête fait plus l'effet d'une lettre « pétition » qu'autre chose et s'insurge contre la méthode. Les travaux demandés avaient d'ailleurs été programmés avant la réception de cette lettre pour la

Commune d'Auger-Saint-Vincent

Place Saint Vincent 60800 -Tél. / Fax 03 44 59 16 58

mairie.auger.60@wanadoo.fr

première semaine des vacances de Noël. Bruno Fromentin se charge de la mise en œuvre. Nous ne retiendrons dans cette missive que le choix des enfants pour la couleur de la classe : le jaune.

Le Maire

La Secrétaire

Les Membres du Conseil Municipal